

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

FACR18.96
14032506961F

AS (1996) CR 18

SESSION DE 1996

(Troisième partie)

COMPTE RENDU OFFICIEL

de la dix-huitième séance

Mardi 25 juin 1996 à 10 h 05

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français sont reproduits *in extenso*.
2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien, *in extenso*, dans ces langues, sont distribuées séparément.
3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 1035 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

(La séance est ouverte à 10 h 05 sous la présidence de M. Gricius (Lituanie), Vice-Président de l'Assemblée.)

1. Procès-verbal

LE PRÉSIDENT (Interprétation) constate que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué.

Le procès-verbal est adopté.

2. Coopération culturelle européenne

LE PRÉSIDENT (Interprétation) dit que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Sir Russell Johnston, au nom de la Commission de la culture et de l'éducation, sur la coopération culturelle européenne (Doc. 7575).

La liste des orateurs a été close hier lundi à 17 h 30; quatorze orateurs se sont fait inscrire et aucun amendement n'a été déposé.

Le Président propose de limiter le temps des orateurs à cinq minutes, ce qui devrait permettre d'entendre tous les orateurs inscrits et de disposer ensuite du temps nécessaire au débat d'actualité.

Il en est ainsi décidé.

LE PRÉSIDENT donne la parole à Sir Russell Johnston, rapporteur de la Commission de la culture et de l'éducation.

Sir Russell JOHNSTON (*Royaume-Uni*), rapporteur, (Interprétation) ne compte pas utiliser tout son temps de parole: en effet, si un proverbe du nord de l'Ecosse prétend que Dieu a fait le temps sans le mesurer, c'est, au Conseil, un bien très rare et précieux.

Il importait de faire le point sur la coopération culturelle avec l'Union européenne dans la mesure où elle a déjà donné lieu à de nombreuses actions, mais c'était d'autant plus nécessaire que le Traité de Maastricht a reconnu de nouvelles compétences à l'Union dans ce domaine, alors que jusqu'à présent le Conseil occupait seul le terrain. Certains membres de l'Assemblée en ont éprouvé du ressentiment et soutiennent que, si l'Union a les fonds, le Conseil seul a l'expérience et le savoir-faire nécessaires.

Le rapporteur pense que ce n'est pas ainsi qu'il faut poser le problème. Les fonctionnaires du Conseil de l'Europe ont sans doute une compétence supérieure à celle de leurs homologues de l'Union mais les parlementaires des deux institutions se trouvent, eux, sur un pied d'égalité. Mieux vaut donc éviter la compétition et essayer de déterminer la meilleure façon de travailler ensemble.

Le rapport se compose de trois parties. La première donne une définition très large de ce qu'est la culture, puisqu'elle y inclut l'éducation, la préservation du patrimoine, les activités spécifiques à la jeunesse, le sport et les médias.

La deuxième est une description de ce qu'a réalisé l'Union européenne dans ces domaines. On y rappelle les fondements juridiques de ces activités, avant et après Maastricht; y sont également évoqués le fonctionnement des organes compétents de l'Union, les problèmes de financement et la coopération avec les pays tiers.

A ce propos, l'orateur ne peut manquer, en tant que Britannique, de relever que son pays, malgré l'affaire de la vache folle, n'a pas opposé son veto à la signature de l'accord culturel passé avec la Slovaquie.

C'est dans la troisième partie du rapport que sont rappelées les actions menées en collaboration par le Conseil et par l'Union. Les réussites ont parfois été éclatantes: Institut pour la Démocratie, campagne contre le racisme et la xénophobie sur le thème «Tous différents, tous égaux»... A propos de celle-ci, le rapporteur relève que certains seraient tentés aujourd'hui de lancer une autre campagne, propre au Conseil de l'Europe: ils considèrent que ce serait une perte d'argent et d'énergie. Au contraire, le rapport et le débat devraient servir à prévenir toute compétition et à développer cette coopération de façon pragmatique. Sir Russell a présenté une série de propositions en ce sens, en s'inspirant de ce qui a été fait en 1985 pour l'Année de la musique, mais il souhaite que ses collègues avancent leurs propres suggestions.

Il va de soi que si l'Union finance des projets, il lui revient de les coordonner: qui paie les violons... Mais il faut aussi exercer des pressions sur le Comité des Ministres pour qu'il augmente le budget des activités culturelles.

En conclusion, le rapporteur attend avec impatience les contributions des orateurs. Un vaste champ d'activité s'ouvre au Conseil, notamment à l'Est où il s'agit d'effacer les effets d'une trop longue division du continent. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. Berg.

M. BERG (*Norvège*) (Interprétation) félicite le rapporteur pour son travail de recension et pour ses suggestions. Si le Conseil a l'expertise, l'Union européenne a les crédits mais nombreux sont ceux qui, notamment dans les pays qui ont refusé de la rejoindre, estiment sa philosophie trop marquée par le consumérisme et l'obsession de la croissance. Cependant, l'article 128 du Traité de Maastricht a ouvert de nouvelles perspectives de coopération et l'orateur se félicite que le Comité des Ministres ait adopté en mai dernier une résolution en ce sens, sur proposition de la Commission *ad hoc*.

Il s'agit maintenant d'établir une liste de projets afin de mener mieux qu'une coopération, des actions conjointes. La révision de l'arrangement de 1987 devrait permettre de formaliser ce travail en commun, tandis que les réunions quadripartites devraient se faire plus régulières.

Puisque le rapporteur a demandé des suggestions, il serait temps de souhaiter la bienvenue culturelle à la Russie, avec laquelle tout lien culturel a été interrompu depuis le début du siècle: il faudrait le restaurer et le renforcer par l'action, notamment, des universités. Comme l'avait souligné le Chancelier Kohl lors de sa visite à l'Assemblée, les échanges culturels ont une importance essentielle pour le développement d'une identité européenne.

Le Conseil de l'Europe devrait s'engager dans une série d'actions concrètes. Il pourrait, par exemple, prendre en charge l'entretien de cette fabuleuse institution de la danse qu'est le Théâtre Bolchoï. D'autres projets devraient être développés au niveau des archives et des bibliothèques afin de créer une infrastructure culturelle paneuropéenne. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Piatkowski.

M. PIATKOWSKI (*Pologne*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voici quelques réflexions sur l'idée de la coopération européenne dans le domaine de la culture, à la lumière des documents de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

De l'article 126 et de l'article 128 du Traité de Maastricht, cités dans l'annexe au rapport de Sir Russel Johnston, il résulte que l'Union européenne, tout en encourageant les actions des Etats membres au niveau de leur coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture, respectera leurs responsabilités sur le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif dans la diversité de chacune des cultures nationales. Elle exclut toute harmonisation de la législation des Etats membres dans le domaine de l'éducation et de la culture; elle encouragera la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne. En application de l'article 3b du traité cité, l'Union européenne n'interviendra en faveur de l'éducation et de la culture que dans les limites du principe de subsidiarité.

Comment l'idée de la coopération européenne dans le domaine de la culture est-elle conçue dans la résolution «Sur la stratégie culturelle du Conseil de l'Europe», adoptée par le Comité des Ministres? «Il y est écrit que le Conseil «reconnait que la défense et la promotion des valeurs communes aux peuples et aux nations de l'Europe et la reconnaissance et la protection de leur diversité, sont essentielles au renforcement de la démocratie, de la cohésion sociale et du respect des droits de l'homme».

Ces deux documents démontrent indubitablement que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe partagent la même attitude et opinion, à savoir que la coopération européenne dans le domaine de la culture doit être développée afin de ne pas affaiblir l'identité culturelle des peuples et des nations. Ainsi le processus d'intégration économique des pays de l'Europe Centrale et de l'Est avec les pays de l'Europe Occidentale ne doit pas mener à l'uniformisation culturelle à l'échelle européenne.

Il convient de citer ici Jean-Paul II sur le droit de chaque nation à sa propre culture, dans des propos prononcés à l'occasion de la rencontre avec les recteurs des écoles supérieures polonaises, tenue le 4 janvier 1996 au Vatican: «Lors de ma dernière intervention devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à New York, j'ai évoqué le besoin de formuler une charte des Droits des nations (le 5 octobre 1995). Le droit de chaque nation à sa propre culture et son développement y est, sans aucun doute, d'une importance primordiale. L'histoire nous apprend qu'en détruisant la culture d'une nation, on détruit cette nation au point le plus névralgique de son existence.» (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. Walsch.

M. WALSH (*Irlande*) (Interprétation) félicite le rapporteur pour son intéressant travail. Il se dit satisfait de la très large définition donnée au mot culture dans le rapport.

Il estime que, loin d'être un danger pour les cultures nationales et régionales, le développement d'une culture commune permettrait de renforcer les particularismes culturels locaux. Il constate qu'on ne trouve aucune culture purement nationale car toutes se sont enrichies, au fil du temps, au contact des cultures voisines.

Il est heureux que le rapport ait intégré le domaine de l'éducation, ce point vital de toute politique culturelle.

La première génération de programmes pluriculturels arrive à échéance. Il convient de mettre la deuxième génération en oeuvre. L'orateur propose d'explorer la question des échanges culturels avec les Etats non membres. Pour lui, une politique transculturelle a pour objectif d'améliorer la compréhension entre les peuples et donc leur tolérance, ce qui est une manière de lutter contre le racisme et la xénophobie.

M. Walsh trouve le projet de recommandations excellent. Il espère que la Communauté européenne signera la Convention culturelle européenne. Il termine en remerciant la commission de la culture et de l'éducation pour le travail qu'elle a réalisé.

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M^{me} Isohookana-Asunmaa.

M^{me} ISOHOOKANA-ASUNMAA (*Finlande*) (Interprétation) remercie Sir Russell pour les informations intéressantes qu'il a consignées dans son rapport, dont l'oratrice recommande la lecture. Elle constate que deux organisations européennes sont en concurrence dans le domaine de l'éducation et de la culture. La concurrence est chose normale pour autant qu'elle n'aboutisse pas à bloquer les actions.

En matière de culture, le Conseil de l'Europe a une image à défendre. Ses actions ont toujours été basées sur sa compétence et sur sa grande expérience. De nombreux pays ont d'ailleurs coopéré avec cette institution sur le plan culturel avant d'en devenir membres à part entière.

La concurrence peut être positive si elle se traduit par une coopération entre institutions. L'Union européenne travaille à un niveau plus officiel que le Conseil de l'Europe, mais l'Union européenne ne compte que quinze membres alors que le Conseil de l'Europe réunit pratiquement tout le continent.

Travailler ensemble pour définir des valeurs communes permettra d'assurer la sécurité des démocraties. Il est important que l'Union européenne approuve les actions que le Conseil entreprendra. Si une culture commune se développait uniquement dans le cadre de l'Union européenne, une nouvelle division de l'Europe entre Etats membres et non membres serait à craindre.

De nombreuses organisations ont pour mission de développer l'éducation et la culture. Les experts en ce domaine sont donc continuellement sollicités. Ils ne peuvent toujours faire face à la charge de travail qui pèse sur eux. Une coopération plus étroite avec le Conseil de l'Europe permettrait des actions plus efficaces. L'oratrice pense que celui-ci devrait être au premier plan de la coopération culturelle en Europe tandis que l'Unesco devrait se spécialiser dans la coopération en-dehors de l'Europe. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) constate que M. Motiu n'est pas là et donne la parole à M. Vangelov.

M. VANGELOV (*«l'ex-République yougoslave de Macédoine»*) Monsieur le Président, mes chers collègues, on sait que la situation dans les pays de transition est très grave. Ils n'ont pas les moyens de subventionner des institutions culturelles, mais les institutions subculturelles sont en plein épanouissement. Dans ces pays, la question prioritaire est de trouver, ou plutôt de créer des emplois, notamment pour les jeunes.

On dit avec raison que tout ce qui est produit par l'homme est de la culture au sens large, ce qui signifie que pour régler les problèmes dans les pays de transition, pour commencer une coopération culturelle productive et efficace, il convient d'abord de résoudre les problèmes économiques de base.

En revanche, la culture au sens étroit du terme dépend de la littérature, des gens de théâtre, de cinéma, entre autres. Ces personnes sont bien connues en Europe comme metteurs en scène, comme écrivains, comme cinéastes. Leurs œuvres sont traduites ou jouées sur les scènes européennes. Il faut trouver les moyens de les aider pour les encourager à continuer. C'est nécessaire pour entretenir les particularismes, des différences qui peuvent se réunir au profit de la paix, de la coopération culturelle entre les peuples européens. Comme l'a déclaré un grand homme de l'histoire moderne de la Macédoine contemporaine, Goce Delceff: «Ce sont les compétences culturelles des peuples qui poussent les nations vers la paix et vers le progrès».

Comme l'a dit un grand homme politique macédonien, ce sont les compétences culturelles des peuples qui leur permettent d'approfondir leur compréhension réciproque et d'aller de concert vers la paix.

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. Roseta.

M. ROSETA (*Portugal*) (Interprétation) félicite Sir Russell dont l'excellent rapport traduit une conception très étendue de la culture et tend à démontrer que la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne doit s'améliorer sans qu'aucune des deux organisations perde son identité.

En matière de culture, le Conseil a beaucoup à offrir. Il peut, en premier lieu, élargir à l'ensemble de ses membres l'impact de l'action menée par l'Union européenne. On sait que le Conseil de l'Europe a joué un rôle de pionnier, depuis des décennies, en matière de coopération culturelle, sportive, médiatique et de politique de la jeunesse. Il faut tenir compte de cette expérience et éviter les doubles emplois, sources de gaspillages. Il devrait être évident que les deux institutions ne sont pas concurrentes et qu'elles doivent, ensemble, se consacrer à la promotion de valeurs communes.

La reconnaissance de la diversité culturelle des nations est essentielle. L'Europe s'est construite et s'est renforcée en s'appuyant sur des peuples multiples et différents. Le Conseil de l'Europe se doit de souligner le droit à la différence que traduit si bien le slogan «Tous différents, tous égaux». Ce principe doit fonder la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en matière culturelle. Le financement, exemplaire, de l'Année de la musique montre ce qui peut être fait et qui pourrait trouver à s'appliquer dans d'autres domaines tels que la conservation du patrimoine. L'orateur, qui approuve le projet de recommandation, a du mal à comprendre pourquoi l'Union européenne n'a pas encore adhéré à la Convention culturelle européenne et espère qu'elle le fera dans un avenir proche. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) constate que M. Sharapov n'est pas présent dans l'hémicycle et invite M. Hegyi à prendre la parole.

M. HEGYI (*Hongrie*) (Interprétation) félicite Sir Russell et rappelle que les pays européens partagent des valeurs communes. A Budapest, qui appartenait à l'empire romain, coexistent architecture gothique et architecture baroque et l'on y trouve une riche collection d'icônes. Des Hongrois célèbres ont travaillé partout en Europe en se moquant des frontières, frontières que la culture ne connaît pas. Le rôle des hommes politiques est de stimuler la coopération culturelle en facilitant l'expression des diverses cultures, qu'ils doivent servir et non pas contrôler.

Quant à l'Union européenne, elle serait bien inspirée de s'occuper de gens de bon sens plutôt que de vaches folles. La Hongrie, qui est membre associé de l'Union, a bénéficié, à ce titre, des programmes PHARE destinés aux pays d'Europe centrale et orientale. Ces programmes présentent certes des aspects positifs mais il faut bien constater que certaines sommes qui devraient y être consacrées servent en fait à financer les voyages des experts et des fonctionnaires.

Les programmes, plus modestes, du Conseil de l'Europe, sont beaucoup plus efficaces. La Présidente de l'Assemblée a participé à la Conférence des Présidents des Parlements européens, qui s'est tenue à Budapest dans un bâtiment qui est une merveille technique, puisque l'air conditionné y a été installé il y a cent vingt ans. C'est peu dire que cet édifice est d'un entretien difficile, mais il fait partie du patrimoine culturel européen et il doit, à ce titre, bénéficier de toute la sollicitude requise et recevoir le plus grand nombre possible de conférences paneuropéennes.

La Hongrie souhaite pouvoir, à l'avenir, contribuer à son tour à la conservation de bâtiments appartenant au patrimoine européen commun, y compris sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie détruite par une guerre cruelle. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. Wielowieyski.

M. WIELOWIEYSKI (*Pologne*). — Nous sommes heureux de vivre une époque dans laquelle nous, représentants de toute l'Europe, pouvons coopérer effectivement ensemble. Cependant, je doute de notre capacité à tirer des conséquences et à obtenir des résultats véritablement efficaces de cette coopération. Je me réfère ici au problème des valeurs européennes communes dont a parlé M^{me} Isohookana-Asunmaa de Finlande.

Dans quelle mesure sommes-nous capables de vivre en profondeur ces valeurs communes? Il est évident que nous avons en commun des racines grecques, romaines et judéo-chrétiennes, mais aussi germaniques et slaves, sans parler des traditions du Siècle des lumières et du XIX^e siècle. Néanmoins je ne suis pas sûr que nous soyons suffisamment conscients de cet héritage commun.

M. Roseta peut à juste titre dire que nous sommes égaux et différents en même temps. Nous devons accepter cette différence. Le problème crucial, c'est de vouloir se connaître et d'accepter favorablement d'autres cultures, d'autres façons de vivre, celles de nos voisins les autres peuples d'Europe. C'est l'une des tâches que nous devons accomplir, grâce évidemment à une coopération avec l'Union Européenne et les organisations européennes régionales.

Nous devons faire un pas en avant dans le domaine des médias et dans le système d'éducation. Nous devons éviter l'uniformisation tout en cherchant une convergence, une dynamique commune vers une transmission effective des valeurs européennes indispensables surtout dans le domaine de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la culture dans nos écoles et à travers nos médias. Il nous faut donc élaborer des programmes européens minimums et les soumettre à nos médias et à nos écoles. C'est là notre tâche à nous, parlementaires européens. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. De Puig.

M. DE PUIG (*Espagne*) (Interprétation) félicite Sir Russell pour son rapport, excellent comme d'habitude et dans lequel il se livre à un exercice périlleux, associant diplomatie, élégance et retenue, tempérant même son ironie légendaire alors qu'il aurait pu se montrer très dur à l'égard de l'Union européenne. Quoi qu'on en dise, en effet, la Commission de la culture et de l'éducation du Conseil de l'Europe n'a jamais pu travailler de manière satisfaisante avec son homologue du Parlement européen, qui a toujours montré d'incroyables réticences à l'idée d'activités communes, ce qui a eu pour conséquence la multiplication des doubles emplois, justement dénoncés. En fait, les projets et les initiatives du Conseil de l'Europe ont été presque systématiquement répétés par l'Union européenne.

La commission et son rapporteur auraient donc pu, légitimement, se faire plus critiques, mais il est vrai que les méthodes de travail des deux organisations diffèrent: le Conseil de l'Europe vise à renforcer la coopération entre ses membres, cependant que l'Union européenne cherche l'intégration. L'extension géographique du Conseil de l'Europe lui permet maintenant de mettre au point des programmes dont peuvent bénéficier les pays d'Europe centrale et orientale.

En matière culturelle, beaucoup pourrait être fait, dans le domaine du cinéma, par exemple, alors que les écoles disparaissent peu à peu et que des voix toujours plus nombreuses s'élèvent contre l'hégémonie américaine. La coopération pourrait aussi être renforcée entre les musées. On sait aussi qu'un colloque organisé par le Conseil de l'Europe, à Tolède, a été consacré à l'apport de la culture juive à l'Europe et que l'on s'est penché, en Lituanie, sur la culture yiddish. Or le président du Parlement européen fait maintenant connaître son intention de traiter le même sujet. N'est-ce pas un exemple parfait d'occasion perdue de travailler ensemble?

Il est évident que des projets pourraient être élaborés sur un pied d'égalité, ou que le Conseil de l'Europe pourrait participer à des initiatives lancées par l'Union européenne. Encore faudrait-il, pour cela, que les relations entre les commissions culturelles des deux institutions s'établissent définitivement sur de meilleures bases. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. Tanik.

M. TANIK (*Turquie*) (Interprétation) rappelle que la coopération culturelle entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a reçu un nouvel élan avec le statut réformé de 1990 et après la signature du Traité de Maastricht qui, aux articles 126 et 128, fait de la culture une compétence nouvelle de l'Union. Cependant cette coopération entre les deux institutions européennes a connu des vicissitudes et il est apparu nécessaire d'ouvrir de nouvelles perspectives. La septième session du Conseil de coopération culturelle a permis

d'aborder des thèmes comme l'éducation. Les structures plus souples du Conseil permettent de mettre en œuvre plus facilement un ensemble de programmes destinés à renforcer l'identité culturelle européenne.

Cette année, un nouvel élan a été donné à cette coopération en matière culturelle, des experts ont été consultés et des plans d'action communs ont été élaborés, notamment en direction de l'Europe centrale et orientale, de Malte et de Chypre, et la Turquie a bénéficié de ces programmes, ce dont l'orateur se félicite.

LE PRÉSIDENT (Interprétation) donne la parole à M. Pereira Marques.

M. PEREIRA MARQUES (*Portugal*) (Interprétation) félicite Sir Russell pour son rapport et se déclare d'accord avec le projet de recommandation. Il se félicite de ce que celui-ci appelle l'attention du Comité des Ministres sur l'importance de la coopération culturelle et sur la fragilité des relations entre les deux institutions européennes. Il reconnaît que des pas dans le bon sens ont été accomplis, notamment avec l'article 128 du Traité de Maastricht qui a permis de compléter le traité de Rome, silencieux sur la culture.

L'orateur déplore cependant l'absence de volonté politique et la faiblesse des moyens financiers. Le budget 1996 de l'Union européenne est marqué par une baisse de près de cent vingt millions d'ECU des crédits culturels et, à Luxembourg, les ministres de la culture sont tombés d'accord pour une réduction des budgets des programmes Raphaël et Ariane. Jusqu'à présent, la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe a été ponctuelle et informelle.

L'orateur estime qu'il faut aller plus loin et renforcer la complémentarité des actions, avec une gestion concertée des ressources et un rapprochement des programmes. Il déplore que le gouvernement du Royaume-Uni ait abandonné sans préavis le programme Eurimages, et il estime qu'il faudrait mettre en place une directive plus favorable à la télévision culturelle que «Télévision sans frontières».

Les moyens dont dispose le Conseil de l'Europe sont trop modestes et il est vital d'accroître ses ressources, afin de donner à la construction européenne la dimension culturelle qui lui manque et qui lui permettrait d'aller au-delà des préoccupations économiques à court terme. Seule la culture peut servir de cadre commun à des peuples pacifiques et des sociétés prospères.

LE PRÉSIDENT (Interprétation) constate que la liste des orateurs est épuisée et donne la parole au rapporteur pour la réplique de la commission.

Sir Russell JOHNSTON (*Royaume-Uni*) (Interprétation) se félicite du débat stimulant qu'il a entendu. Il note que M. Berg a brossé un tableau un peu idéal des échanges entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, mais juge que sa suggestion concernant le Bolchoï est intéressante.

M. Piatkowski a craint pour la diversité culturelle de l'Europe et a déclaré redouter une harmonisation culturelle communautaire. Tel n'est pas, en tout cas, l'objectif de la commission.

M. Walsh, dont le pays va présider l'Union au prochain semestre, s'est fait l'apôtre de la diversité culturelle, richesse pour l'Europe. Sir Russell se félicite de savoir qu'un ancien membre de l'Assemblée, de surcroît membre de la Commission de la culture, va ainsi présider aux destinées de l'Europe.

M^{me} Isohookana-Asunmaa a insisté sur l'importance, en matière culturelle, du regard porté sur l'extérieur et sur ce qui est différent.

M. Vangelov a évoqué les problèmes des pays les moins riches, tandis que M. Roseta a souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois dans la coopération entre l'Union et le Conseil. Il a également déploré l'échange inégal qui caractérise le commerce des objets d'art.

M. Hegyi a souhaité que les membres participent davantage à la définition de la politique culturelle et il a critiqué le programme PHARE, qu'il a jugé dispendieux, sentiment, que partage Sir Russell.

M. Wielowieyski a opportunément rappelé que l'Europe avait un patrimoine commun fait de traditions culturelles nationales et que Shakespeare, Mozart, Beethoven et Matisse étaient d'abord des artistes européens.

M. de Puig, qui sait, en homme politique expérimenté, attaquer en beauté, a esquissé l'horizon d'une collaboration fructueuse entre les deux institutions et décrit la situation difficile de l'industrie cinématographique.

M. Tanik s'est réjoui de la flexibilité du Conseil de l'Europe, qu'il a opposée aux rigidités de l'Union. Sir Russell rappelle, à ce propos, que l'Ambassadeur de Turquie au sein du Comité des Ministres préside avec bonheur le groupe de travail sur la culture.

Quant à M. Pereira Marques, il a eu raison d'évoquer les pressions budgétaires qui pèsent sur les programmes Raphaël et Ariane et de critiquer l'attitude du gouvernement britannique à propos d'Eurimages et du Fonds européen de la jeunesse. Cela dit, il ne faut pas juger un pays uniquement par son gouvernement.

Sir Russel conclut en se félicitant du travail accompli au sein de la commission.

LE PRÉSIDENT (Interprétation) constate que la discussion est close et que la commission a présenté un projet de recommandation, contenu dans le document 7575, qui est ainsi rédigé:

«I. Projet de recommandation

1. Les commissions de la culture de l'Assemblée et du Parlement européen ont des domaines de compétences comparables qui, outre la culture et l'éducation, englobent les secteurs de la jeunesse, du sport et des médias. C'est dans ce sens le plus large que le terme culture est employé dans la présente recommandation.

2. La compétence en matière culturelle a donné lieu à des controverses depuis que le Traité de Rome a institué la Communauté économique européenne en 1957. Avec le Traité de Maastricht, en 1992, cette compétence a été admise pour l'Union européenne sous réserve de l'application du principe de subsidiarité. Espérons que la conférence

intergouvernementale actuellement en cours pourra clarifier en pratique les implications de cette condition et contribuer à améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Union européenne en ce domaine.

3. Le renforcement de l'engagement de l'Union européenne dans la coopération culturelle en Europe depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht en 1993 a été remarquable. La première génération de programmes pluriannuels dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la jeunesse et des médias arrive aujourd'hui à échéance. Certains programmes de la seconde génération, plus ambitieux dans leur portée et par leur budget, ont été adoptés ou sont en passe de l'être. La dimension internationale des activités culturelles de l'Union européenne a également gagné en ampleur, et certains accords de coopération figurent dans les conventions signées avec des pays non membres. La possibilité existe d'inviter certains de ces pays à participer aux programmes actuels de l'Union européenne.

4. Il est naturel que l'Assemblée réexamine à ce stade les éventuelles incidences de ces évolutions sur les activités du Conseil de l'Europe et sur sa coopération avec l'Union européenne, dans la lignée de ses recommandations antérieures, en particulier 1075 (1988) et 1216 (1993).

5. Officiellement, les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe reposent sur l'article 230 du Traité de Rome et sur l'arrangement institutionnel conclu le 16 juin 1987. Le Conseil de l'Europe est mentionné dans les articles 126 et 128 du Traité de Maastricht et est évoqué dans la plupart des programmes de l'Union européenne en tant que partenaire privilégié. Par le passé, ces possibilités de coopération culturelle n'ont pas été pleinement exploitées, et la coopération s'est souvent trouvée réduite à des relations informelles ou ponctuelles; il n'y avait pas à proprement parler de coopération négociée et organique entre les deux institutions. On observe toutefois les signes encourageants d'une évolution plus constructive au sein du Conseil de la coopération culturelle (CDCC).

6. Dans pratiquement tous les domaines, des problèmes potentiels se posent, mais des opportunités s'ouvrent aussi pour un approfondissement de la coopération. Cela est particulièrement vrai pour la lutte contre le racisme et la xénophobie, les plates-formes européennes de la jeunesse, la télévision transfrontalière, l'identité culturelle européenne, l'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale et la coopération culturelle avec les pays non membres de la Méditerranée et du Proche-Orient. Dans tous ces domaines culturels, la coopération pourrait tirer profit des ressources considérables que l'Union européenne est en mesure d'injecter.

7. L'Assemblée poursuit également ses contacts avec le Parlement européen. La coopération au niveau des commissions se limite aux questions d'intérêt commun compte tenu de l'investissement de la commission du Parlement européen dans le processus législatif de l'Union européenne et de la disponibilité des parlementaires et du secrétariat. L'Assemblée espère qu'une plus grande attention pourra être accordée à l'avenir à la coopération à ce niveau.

8. L'Assemblée recommande donc que le Comité des Ministres:

i. veille à ce que les expressions de volonté politique de coopération se traduisent en termes concrets par une coopération régulière et fructueuse entre les deux institutions, en particulier par le biais de réunions régulières entre les secrétariats du Conseil de l'Europe et de la Commission, afin d'identifier et de mettre sur pied des projets susceptibles d'être menés à bien conjointement, de façon complémentaire ou séparément;

ii. agisse avec souplesse, en collaboration avec l'Union européenne, pour faire de la coopération culturelle européenne un assemblage intelligent et pragmatique d'initiatives locales, régionales, nationales, intergouvernementales et supranationales en faveur de l'action culturelle, l'application du principe de subsidiarité permettant de déterminer le niveau auquel doivent se situer ces actions;

iii. veille à ce que cette coopération repose sur la reconnaissance de la spécificité de chaque institution, de son expérience et de son potentiel. La relation doit être ouverte, pragmatique et transparente, et permettre d'exploiter pleinement la complémentarité des deux institutions et leur différence;

iv. propose des secteurs concrets de coopération où des projets conjoints puissent être menés à bien, et donne au Conseil de l'Europe les moyens de jouer pleinement son rôle;

v. continue de chercher à l'avenir des moyens de renforcer les relations institutionnelles dans le domaine de la culture et de l'éducation et, en particulier:

a. veille à la réciprocité effective de la représentation;

b. révise et actualise les parties pertinentes de l'arrangement de 1987, en prenant en compte les développements politiques et institutionnels intervenus depuis la conclusion de cet accord et en le transformant en un instrument efficace et complet de coopération;

c. invite le Conseil des ministres de l'Union européenne et ses comités spécialisés pour la culture et l'éducation à participer plus étroitement au développement de la coopération future en liaison avec la Commission et le Parlement européen;

d. renouvelle son invitation à la Communauté européenne d'adhérer à la Convention culturelle européenne.

vi. ajoute le développement et le financement de la coopération culturelle européenne aux points à discuter lors du second Sommet du Conseil de l'Europe.»

Il indique qu'aucun amendement n'a été déposé.

Il met aux voix l'ensemble du projet de recommandation contenu dans le document 7575.

Le projet de recommandation est adopté.

(La séance, suspendue à 11 h 15, est reprise à 11 h 30, sous la présidence de M^{me} Fischer, Présidente de l'Assemblée.)

3. Débat d'actualité

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) dit que l'ordre du jour appelle le débat d'actualité qui, à titre expérimental, n'obéira à aucun thème spécifique pour permettre aux membres de l'Assemblée d'aborder tout sujet politique qui les intéresse pourvu que celui-ci ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de la présente partie de session.

Cette procédure est régie par l'article 48 *bis* du Règlement, qui précise notamment que le débat d'actualité est limité à une heure et demie et le temps de parole de chaque intervenant à cinq minutes. Compte tenu de la nature particulière de ce débat, le premier orateur ne disposera pas des dix minutes habituelles.

La liste des orateurs a été close hier après-midi à 17 h 30; dix-neuf orateurs se sont fait inscrire.

Les parlementaires qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer faute de temps, pourront déposer leur intervention par écrit, dans une forme définitive et lisible, à la fin de la séance, pour publication au compte rendu.

La Présidente donne la parole à M. Christodoulides, premier orateur inscrit.

M. CHRISTODOULIDES (*Chypre*) (Interprétation) part de l'intervention faite à Salonique par M. de Puig, à propos de la coopération en Méditerranée et du processus de paix au Moyen-Orient. M. de Puig avait alors évoqué les relations entre la Turquie et la Grèce et le problème chypriote, et l'orateur ne peut que constater que, vingt-deux ans après l'invasion turque, une partie de son pays demeure occupée.

Les multiples résolutions du Conseil de sécurité, du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, n'ont abouti à aucun résultat. Plus de 40 000 militaires et 80 000 civils turcs sont toujours présents dans le nord de l'île, où l'on essaie de réduire les Chypriotes grecs à la minorité. Récemment, il y a même eu effusion de sang à Nicosie, qui demeure divisée. Le maintien du *statu quo* ne saurait être accepté si l'on veut restaurer la paix et la sécurité en Méditerranée.

Un groupe de travail s'est élevé contre cette violation du droit international et des droits de l'homme, perpétrée par un membre du Conseil; il a demandé un règlement rapide de la question, sur la base des résolutions des Nations Unies et dans le respect des principes du Conseil de l'Europe.

La présence de troupes turques porte atteinte à l'intégrité territoriale de Chypre et n'est certainement pas propice à une bonne coopération régionale. Il faut donc appeler la Turquie à renoncer à son expansionnisme agressif et à respecter ses engagements internationaux. La coopération suppose des partenaires égaux, déterminés à obéir au droit international et à engager des négociations aussi bien bilatérales que multilatérales en vue d'instaurer enfin une paix durable en Méditerranée. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Gricius.

M. GRICIUS (*Lituanie*) (Interprétation) appelle de ses vœux un système de surveillance efficace dans tous les Etats membres. L'audition organisée à propos des élections albanaises a fait apparaître certaines insuffisances ou ambiguïtés à cet égard. L'orateur, qui est membre du comité *ad hoc* du Conseil, a pu constater que l'élection

présidentielle russe a été organisée en sorte que chaque citoyen puisse exprimer librement sa volonté; malheureusement, comme la majorité écrasante des autres observateurs, il n'a pu se rendre que dans les bureaux de vote de Moscou et ignore donc comment les choses se sont déroulées dans les campagnes. Par ailleurs, certains candidats se sont plaints de l'organisation de la campagne électorale pour n'avoir pas eu suffisamment de liberté pour développer leur programme. Il faut constater que ce genre de problèmes se pose parfois aussi dans d'autres pays.

L'orateur propose que le Conseil de l'Europe débattenne de l'organisation du contrôle des élections. Il faudrait se rendre prioritairement dans les pays où l'opposition requiert la présence de scrutateurs étrangers, afin que soit maintenu un juste équilibre entre partis de la majorité et partis d'opposition. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Sinka.

M. SINKA (*Lettonie*) (Interprétation) rappelle qu'un des piliers du Conseil de l'Europe est la défense des droits de l'homme, ce qui comprend aussi l'auto-détermination des peuples et la tenue d'élections démocratiques. Les droits de l'homme peuvent s'appliquer à une personne ou à une nation.

Le 31 mai a été signé à Vienne un nouveau traité sur la réduction des armes classiques en Europe. M. Sinka souscrit aux déclarations faites à l'époque par les délégations baltes. En effet, les Etats baltes se trouvent dans une situation de risque accru et leur sécurité n'est plus assurée.

En 1990, le précédent traité de réduction des armes classiques avait été signé sans la participation des Etats baltes. Les Russes avaient obtenu l'autorisation de déployer des forces blindées le long de leur frontière avec les Pays baltes. En conséquence, ceux-ci aimeraient obtenir des garanties suffisantes de la part des Etats signataires pour apaiser leur juste inquiétude.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Oliynik.

M. OLIYNIK (*Ukraine*) (Interprétation) estime que les élections sont avant tout une affaire interne à un pays. Si tout se passe idéalement, il s'agit, en effet, de permettre au peuple d'affirmer un choix.

Même si la Russie est le plus proche voisin de l'Ukraine, l'orateur n'oserait donner une appréciation sur les élections russes. Il constate que la quasi totalité de la presse mondiale s'est prononcée ouvertement en faveur de Boris Eltsine, allant même jusqu'à dénigrer les autres candidats. Certains présidents de pays de la CEI ont été jusqu'à appeler les Russes à voter pour Eltsine, ce qui constitue une véritable ingérence dans les affaires intérieures de la Russie.

L'orateur pense que le Conseil de l'Europe apporterait une contribution importante à la valorisation du parlementarisme s'il dénonçait ce type d'attitude. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Árnason.

M. ÁRNASON (*Islande*) (Interprétation) désire évoquer l'environnement. Il y a six mois, il a voté en faveur de l'adhésion de la Russie car il pense qu'intégrer les Russes au Conseil de l'Europe doit leur permettre de partager une responsabilité commune avec les autres Etats membres. Une telle responsabilité inclut aussi les questions environnementales.

Or, depuis 1989, des indices permettent d'affirmer que la Russie connaît de graves problèmes liés à l'environnement, particulièrement dans la région de Mourmansk qui fut, pendant la guerre froide, le centre névralgique de la marine soviétique. On peut se demander, aujourd'hui, ce que sont devenus les centaines de sous-marins nucléaires basés à Mourmansk. D'après des renseignements qu'a obtenus l'orateur, il semblerait que ces sous-marins soient échoués sur le rivage. Il s'agit là d'un problème international dont il faudrait examiner les éventuelles conséquences. Des fuites de déchets nucléaires pourraient survenir, déchets qui risquent d'être entraînés par de forts courants marins vers l'Europe du Nord. Il s'agit de véritables bombes à retardement.

L'Islande dépend, à 85 %, de l'industrie de la pêche. Une telle catastrophe pourrait détruire son économie, voire son indépendance. M. Árnason prie instamment les Russes présents d'intervenir pour que des actions soient rapidement entreprises afin d'éviter pareil désastre. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M^{me} Vermot-Mangold.

M^{me} VERMOT-MANGOLD (*Suisse*) (Interprétation) rappelle que, le 27 février 1996, des détenus ont commencé une grève de la faim pour protester contre les violences commises dans les prisons turques. Certains détenus kurdes, qui sont des détenus politiques, seraient en très mauvaise santé. Cette grève de la faim a été entreprise pour demander qu'il soit mis un terme aux transports arbitraires de détenus, à leur isolement et à leur enchaînement. Les prisonniers demandent à pouvoir travailler davantage, à bénéficier d'un encadrement médical adéquat et à obtenir le droit de visite, au moins pour les prisonniers les plus gravement malades. Ils demandent également que leurs avocats ne soient plus menacés.

La Turquie a signé la Déclaration des Droits de l'Homme ainsi que la Convention contre la torture, dont elle viole sans vergogne les dispositions les plus fondamentales. Trois dirigeants du PKK ont été tués récemment dans l'exercice de leurs droits politiques.

L'oratrice demande si le Conseil de l'Europe ne peut agir contre les Etats qui violent les droits de l'homme. Si on continue à accepter la situation en Turquie, il faudra reconnaître que le Conseil de l'Europe a démissionné de ses responsabilités. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Telgmaa.

M. TELGMAA (*Estonie*) (Interprétation) dénonce le fait qu'il n'ait pu participer à une réunion de la Commission de l'agriculture, le 13 juin, faute d'avoir reçu des autorités russes le visa requis. Ce refus d'autorisation lui ayant été communiqué fort tardivement, l'orateur dit avoir subi un préjudice élevé, son billet d'avion n'ayant pas été utilisé. A la même époque, Mme Fischer, Présidente de l'Assemblée parlementaire, faisait une visite officielle en Estonie. M. Telgmaa estime donc qu'en refusant un visa à un membre de l'Assemblée, c'est au Conseil de l'Europe tout entier que les Russes ont infligé un camouflet.

Le groupe des démocrates européens a souhaité que l'Assemblée soit informée de cette affaire. M. Telgmaa n'accuse évidemment pas ses collègues russes d'avoir inspiré l'action des autorités, mais il les prie de bien vouloir faire comprendre aux pouvoirs publics russes qu'un code de bonne conduite existe et doit être respecté. Il souhaite que cette affaire n'ait pas pour conséquence des sanctions qu'il serait le premier à regretter.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) se bornera à faire savoir à ses collègues que des mesures ont déjà été prises pour garantir que ce comportement inacceptable ne se reproduira pas.

Elle donne la parole à M. Korakas.

M. KORAKAS (*Grèce*). — Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour aborder deux questions, l'une qui concerne les relations gréco-turques, l'autre relative à la situation en Turquie.

Il y a quelques jours, vous le savez peut-être, un représentant de haut grade du gouvernement américain a déclaré que le prochain point chaud dans la région, après la Bosnie, serait Chypre et la Mer Egée. Cette déclaration va dans le même sens que d'autres propos entendus ces derniers temps.

Après l'intervention de M. Christodoulides, je voudrais développer un autre aspect de la question des relations gréco-turques.

Ce n'est pas un hasard si la Turquie, qui est, vous êtes peut-être au courant, le pilier principal de la politique américaine dans la région, avance de plus en plus souvent des exigences territoriales aux dépens de la Grèce, au mépris de conventions et d'accords internationaux — que la Turquie a d'ailleurs signés — et, plus généralement, du droit international. Il en résulte une tension, qui pourrait conduire à des conflits, voire à une guerre.

L'une des conséquences principales de cette tension, j'appelle votre attention sur ce point, est que la Grèce est le meilleur client des Américains pour les achats d'armes. L'année passée, mon pays a acheté pour 1,8 milliard de dollars d'armes. Quant à la Turquie, deuxième bon client, elle en a acheté pour 1,55 milliard de dollars. Eu égard à cette crise, la Grèce a décidé d'un programme d'achat d'armements qui dépassera les 12 milliards de dollars pour les quatre prochaines années.

Dans ce contexte de tension, je voudrais dénoncer une politique qui n'est même pas une politique de Ponce Pilate: c'est une politique de complicité des instances internationales, y compris la nôtre. En effet, chaque fois que la Grèce s'adresse aux organismes internationaux, on l'invite à résoudre les problèmes qui se posent, directement avec la Turquie. Cette tolérance encourage la Turquie à poursuivre sa politique.

Bien sûr, je ne confonds pas les gouvernements et les peuples. Dans ma circonscription électorale, composée d'îles qui se trouvent près de la Turquie, nous organisons avec nos voisins turcs des manifestations culturelles, en faveur de l'amitié, de la paix, de la solidarité entre les peuples de nos deux pays. Le week-end prochain, sera d'ailleurs organisée une rencontre de ce type à Lesbos. C'est notre réponse à l'encontre de cette politique qui veut diviser pour régner.

Je veux évoquer, en deuxième lieu, la situation en Turquie.

Des orateurs qui m'ont précédé, notamment notre collègue suisse, ont rappelé qu'une grève de la faim de prisonniers politiques kurdes et turcs qui dure depuis plus de cinquante jours et qui a déjà fait quatre morts, est organisée pour protester contre les conditions inhumaines de détention dans les prisons turques. Cette affaire ne peut laisser notre Assemblée indifférente. Il y a aussi eu l'assassinat de trois dirigeants kurdes du Parti HADEP et l'arrestation de son président et de trente dirigeants pendant la tenue du congrès de ce parti. Actuellement, le tribunal constitutionnel se réunit pour ordonner la dissolution du Parti EMEK, le Parti du Travail. Les sympathisants de ce parti ont manifesté devant ce tribunal. La police les a attaqués, ce qui a fait près de 200 blessés, et il a été procédé à 250 arrestations.

A mon avis, cette situation est alarmante. C'est pourquoi il faut agir immédiatement pour arrêter cette politique de violation primitive des droits de l'homme élémentaires.

Madame la Présidente, vous pouvez constater combien nous avons raison, en avril dernier et lors de précédentes sessions, lorsque nous demandions à l'Assemblée d'adopter des positions plus fermes contre la politique de violation des droits de l'homme en Turquie. Continuer à faire preuve d'indulgence, à croire aux déclarations et aux assurances des représentants du gouvernement et du parlement turcs, serait se faire en fait complice des crimes commis par les autorités turques non seulement contre le peuple kurde, mais aussi contre le peuple turc.

En effet, n'oublions pas que le peuple turc souffre autant que le peuple kurde de cette politique inhumaine. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Elo.

M. ELO (*Finlande*) (Interprétation) traite du rôle qui doit être celui du Conseil dans le suivi des nouvelles adhésions. Il lui faut certes encourager les nouveaux membres à promouvoir le respect des droits de l'homme et les valeurs démocratiques, mais il lui faut aussi avoir le courage de les rappeler au respect des engagements qu'ils ont souscrits. On ne peut s'attendre à ce que la démocratie soit parfaite, dans un pays donné, qui n'en avait pas l'habitude, en un ou même deux ans.

Il faut, certes, contribuer par des aides à la prospérité économique des nouvelles démocraties, mais les réformes politiques sont au moins aussi importantes que les réformes économiques et elles doivent être conduites parallèlement. Aussi l'orateur espère-t-il que le Conseil de l'Europe assumera le rôle, qui doit être le sien, de conseil auprès des nouveaux membres afin d'encourager le développement des libertés fondamentales dans l'ensemble des nations européennes.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Landsbergis.

M. LANDSBERGIS (*Lituanie*) (Interprétation) rappelle qu'à l'automne 1990, alors que le traité CFE sur les armements conventionnels allait être signé, le Conseil des Etats baltes avait lancé un appel à l'OSCE, demandant à figurer séparément de l'Union soviétique au nombre des signataires, afin de garantir la bonne exécution du Traité sur le territoire des trois Etats. Cela n'a pas été fait et, en juin 1991, des forces soviétiques ont été lancées contre les pays baltes. Le retrait progressif de ces forces a été obtenu, mais les pays baltes n'ont pas réussi, en revanche, à être consultés avant que le traité ne soit, récemment, amendé.

L'esprit de la guerre froide a semblé prévaloir, la Lituanie étant dénoncée par les officiers russes comme l'ennemi numéro un et l'Estonie étant taxée d'agressivité. La situation actuelle est que, conformément aux dispositions du Traité acceptées par les signataires, six cents véhicules blindés russes dirigés vers les pays baltes stationnent au nord de la Russie et qu'il est prévu d'autoriser le stationnement d'autres blindés dans d'autres régions. Pour le Conseil des Etats baltes, cette concentration très importante de forces armées constitue un danger pour la sécurité européenne.

Il est évident que, pour la Russie, les trois pays baltes font partie de «l'Occident dangereux». Il est donc paradoxal qu'après la fin de la guerre froide, aucune mesure supplémentaire n'ait été prise pour garantir leur sécurité. Au moins devraient-ils être dotés de missiles anti-missiles! Il serait bon, aussi, qu'ils trouvent une compensation à l'insécurité à laquelle ils doivent faire face, par exemple en étant admis au sein de l'OTAN. Chacun conviendra que de savoir six cents blindés en place de l'autre côté de ses frontières, n'est pas exactement aussi plaisant que d'aller assister à une représentation du *Lac des cygnes*!

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. La Russa.

M. LA RUSSA (*Italie*) (Interprétation), revenant sur le Sommet de l'Union européenne de Florence, rappelle que chacun s'attendait à ce que des mesures innovantes soient prises à propos de l'emploi. Or, il ne s'est rien passé de neuf alors que le taux de chômage atteint un niveau critique dans certains pays d'Europe, en Italie notamment et tout particulièrement dans le Sud, où chaque famille compte au moins un chômeur. Comment résoudre ce problème qui peut entraîner une explosion sociale?

Le document final adopté à Florence ne fait malheureusement pas apparaître l'emploi comme la priorité des priorités et il se limite à répéter ce que nul n'ignorait, à savoir qu'il faut encourager la croissance. D'initiatives concrètes, point ! Toute l'insistance est mise sur les déficits budgétaires alors que personne ne sait réellement si la réduction des déficits créerait forcément des emplois.

L'orateur, qui pense que le Traité de Maastricht a du bon, souligne néanmoins que la situation sociale de la plupart des pays d'Europe est dramatique et que les autorités publiques ne peuvent se limiter à des incantations pour combattre le chômage. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Hardy.

M. HARDY (*Royaume-Uni*) (Interprétation) souligne que l'Assemblée, gardienne des droits de l'homme en Europe, se doit d'être vigilante et de ne pas admettre qu'ils soient violés. Elle ne peut tolérer qu'un parlementaire soit arrêté en raison de ses opinions politiques, qu'un citoyen soit assassiné à cause de son appartenance ethnique ou que des policiers violent les droits de l'homme. Et pourtant, tout cela est arrivé en Europe au cours des derniers mois. Dans le même temps, certains pays voudraient rejoindre le Conseil mais ils en sont empêchés, soit pour n'avoir pas traduit en justice des criminels de guerre, soit que, comme en Albanie, les élections prêtent le flanc à une critique acerbe.

Dans ce pays ont eu lieu les élections les plus contestables que l'Europe ait connues depuis trente ans.

Vis-à-vis de la Turquie le Conseil de l'Europe a été bien trop patient et, quand des enfants sont torturés, il doit savoir dire non. M. Hardy ne méconnaît pas les progrès qui ont été accomplis mais il sait aussi que les militaires et les policiers sont très disciplinés et qu'il est possible de leur donner l'ordre strict de mettre un terme à toutes les tortures. Le Conseil de l'Europe ne doit pas fuir ses responsabilités, d'autant plus qu'il dispose depuis décembre d'un instrument qui lui permet d'exprimer au grand jour sa préoccupation.

LA PRESIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Solé Tura.

M. SOLE TURA (*Espagne*) (Interprétation) veut attirer l'attention du Conseil sur la question toujours actuelle de l'abolition de la peine de mort. Lors de la dernière réunion de la Commission des questions politiques, M^{me} Wohlwend du Liechtenstein a insisté sur ce point: depuis l'adoption en 1994 de la recommandation de l'Assemblée, plusieurs exécutions ont eu lieu et certains pays qui s'étaient engagés, en devenant membres de plein droit, à instaurer un moratoire n'ont pas respecté leur promesse. Certaines personnes condamnées à mort risquent d'être exécutées et des pays comme l'Ukraine, la Lettonie et la Lituanie, ainsi que l'Albanie, continuent à pratiquer ce châtiment barbare.

Un meilleur suivi des engagements dans ce domaine s'impose et l'Assemblée devrait lancer un appel pour que les peines de mort déjà prononcées ne soient pas exécutées. A terme, c'est la peine de mort elle-même qui devrait être abolie sur l'ensemble du territoire des pays du Conseil de l'Europe.

LA PRESIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Antretter.

M. ANTRETTER (*Allemagne*) (Interprétation) rappelle que depuis mars les pays de l'Union ont engagé une réforme qui vise à favoriser l'élargissement, à rendre l'Europe plus efficace, à conforter la politique étrangère et de sécurité commune, à accroître les droits du Parlement Européen et d'une manière générale et à renforcer la légitimité démocratique de l'Europe. Chacun considère ici que l'intégration doit se poursuivre et souhaite le succès de la CIG. Cependant l'orateur s'étonne que l'Union se mêle de domaines où, jusqu'ici, le Conseil de l'Europe a œuvré avec succès, comme la campagne paneuropéenne de lutte contre le racisme et la xénophobie. Le Conseil des Ministres envisagerait de prendre des mesures dans ce domaine et de créer un observatoire qui ne manquerait pas de faire double emploi avec celui du Conseil et de jeter ainsi le trouble dans l'opinion. M. Antretter souhaite que ce problème soit rapidement réglé par une concertation avec l'Union.

Il en va de même des mécanismes de surveillance et de monitoring mis en place pour examiner si les Etats membres respectent les principes démocratiques. L'Assemblée accorde une importance particulière à cette question mais les membres de celle-ci ne sont pas informés des discussions en cours au sein du Comité des Ministres et ce alors que l'Union est dépourvue d'un mécanisme original de ce genre. Comment les citoyens ne s'éloigneraient-ils pas de l'Europe et de ses institutions lorsque l'on mène ainsi une diplomatie secrète digne du XIX^e siècle?

La paranoïa qui caractérise les représentants du Comité des Ministres fait que l'Assemblée parlementaire est dépourvue des informations qui lui permettrait d'agir de façon à exercer une influence sur le déroulement de la CIG. Le goût du Comité des

Ministres pour les délibérations secrètes empêche toute concertation avec le Parlement européen. M. Antretter souhaite donc la création d'un groupe de réflexion chargé d'améliorer la concertation et de mieux partager les tâches. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Dzasokhov.

M. DZASOKHOV (*Russie*) (Interprétation) prie l'Assemblée de pardonner le caractère décousu de ses propos. Il estime que la réunion de Budapest a été un forum utile et il souhaite que les Présidents des Parlements nationaux puissent davantage s'exprimer au sein du Conseil de l'Europe. Il note que ce dernier a une dimension paneuropéenne qui le distingue des autres institutions, mais déplore que l'exécutif n'ait pas vis-à-vis de l'Assemblée l'attitude qui conviendrait. Les parlementaires font pourtant le lien entre les citoyens de base et l'exécutif et eux seuls peuvent donner aux décisions de celui-ci leur légitimité. A cette fin vient de se créer en Russie une ONG destinée à améliorer la coopération avec le Conseil.

L'orateur recommande en outre une meilleure coopération avec les organisations régionales comme l'Assemblée interparlementaire de la CEI, qui regroupe les pays de l'ancienne URSS à l'exception des pays baltes.

L'orateur ajoute que le Conseil doit veiller à ne pas défigurer son identité en coopérant trop étroitement avec des organisations euroatlantiques. On entend trop souvent parler de missiles et d'antimissiles, de chars de l'OTAN et de chars russes. Certes, on ne peut confondre un char qui évolue dans la plaine avec le Lac des cygnes, mais la question n'est pas aussi grave que certains veulent le dire.

L'orateur déplore également le faible écho que rencontrent les débats des parlementaires. Faut-il qu'un député «avale un crocodile», ou que l'on parle des élections albanaises, pour que la presse s'intéresse aux débats du Conseil? Il faut améliorer l'information que la presse donne des travaux du Conseil.

Un certain nombre de parlementaires n'ont pas pu venir en Russie comme observateurs lors de l'élection présidentielle. Mais l'orateur fait remarquer que son pays a reçu 1 300 observateurs, dont certains venaient de pays qui sont loin d'être eux-mêmes des parangons de démocratie et qu'en revanche, à l'Ouest, certains parlementaires des pays de l'Europe centrale et orientale reçoivent des visas retreints ou se voient refuser tout simplement l'accès. Il espère que ces questions vont s'arranger.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Roseta.

M. ROSETA (*Portugal*) (Interprétation) pense, de manière un peu polémique, que ce qui est d'actualité, aujourd'hui comme hier, ce sont les principes et les valeurs sur lesquels se fonde le Conseil. La promotion des droits de la personne humaine demeure à l'ordre du jour, d'autant plus qu'une situation nouvelle et dangereuse s'est créée avec le chômage, la pollution, le retour du nationalisme et de la xénophobie, les inquiétudes des minorités, les dérapages de la science et de la technique, l'insécurité et la solitude dans les villes.

Il faut convaincre les nouvelles générations de l'importance vitale qu'il y a pour elles à promouvoir ces droits. L'impuissance à régler le problème du chômage engendrant de grandes frustrations, il n'est que plus nécessaire de ne pas être prisonnier de l'actualité, de ne pas courir après l'événement au risque d'oublier la spécificité du Conseil.

D'autres organisations plus purement politiques sont mieux placées pour ce travail mais le Conseil, lui, doit considérer chaque événement à la lumière des valeurs qu'il défend, pour se demander en quoi les droits de la personne sont affectés.

La politique et l'économie ne sont que les moyens d'assurer le respect de ces droits. Mais il importe aussi de prévoir les problèmes et de proposer des solutions. Il appartient donc à l'Organisation, conformément à son rôle de pionnier, d'affirmer de nouveaux droits. Elle l'a déjà fait en ce qui concerne le droit à la différence, posant qu'il n'y avait pas contradiction entre celle-ci et le principe d'égalité, et qu'il fallait accepter les autres tels qu'ils sont, non tels qu'on les souhaiterait: il faut continuer résolument dans cette voie et promouvoir de «tout nouveaux droits», comme les «biodroits».

A ce propos, l'orateur espère que l'Assemblée pourra approuver en septembre un avis définitif sur le projet de convention sur la biomédecine, mais il suggère d'autres pistes. Il faudrait, par exemple, lutter contre la solitude à laquelle on abandonne les personnes âgées et les mourants; il faudrait réfléchir aux effets des médias et des nouvelles techniques de l'information.

Si, dans tous ces domaines, l'Assemblée réussit à ouvrir de nouvelles perspectives et à affirmer un droit de chaque personne et de chaque peuple à son plein épanouissement, elle ne fera pas concurrence à d'autres organisations mais obéira au plus juste à sa vocation. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) remercie les orateurs. Ce débat, annoncé comme expérimental, a indéniablement été concluant et la Présidente tient à remercier Lord Finsberg d'en avoir eu l'idée. (*Applaudissements*)

4. Prochaine séance publique

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique cet après-midi, à 15 heures, avec un ordre du jour conforme au calendrier adopté par l'Assemblée lors de la première séance de la présente partie de session.

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

(La séance est levée à 12 h 45.)

S O M M A I R E

1. Procès-Verbal
2. Coopération culturelle européenne

Interviennent: Le Président, Sir Russell Johnston (*rapporteur de la commission de la culture et de l'éducation*), MM. Berg, Piatkowski, Walsh, M^{me} Isohookana-Asunmaa, MM. Vangelov, Roseta, Hegyi, Wielowieyski, de Puig, Tanik, Pereira Marques.

Adoption du projet de recommandation

3. Débat d'actualité

Interviennent: La Présidente, MM. Christodoulides, Gricius, Sinka, Oliynik, Árnason, M^{me} Vermot-Mangold, MM. Telgmaa, Korakas, Elo, Landsbergis, La Russa, Hardy, Solé Tura, Antretter, Dzasokhov, Roseta.

4. Prochaine séance publique